

« Protéger le littoral »

Rapport d'activité 1996 du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

DOMINIQUE CHOUCAN

DOMINIQUE CHOUCAN
Journaliste scientifique
choucan@club-internet.fr

Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres n'a guère d'équivalent en Europe. Plus de vingt ans après sa création, en 1975, son activité continue de se développer, comme en témoigne, entre autres, son dernier rapport d'activité. L'idée qui a présidé à sa création était simple : « Pour gérer véritablement, il faut devenir propriétaire. » À ce jour, le patrimoine acquis par cet Épa atteint presque 50 000 ha, sur le littoral et sur les rives des grands lacs. Et les autorisations d'acquisition concernent d'ores et déjà une superficie presque trois fois plus grande.

En fait, les missions du Conservatoire sont essentiellement de trois ordres. La première consiste donc à acheter des terrains : soit parce qu'ils sont menacés par des projets d'urbanisation, soit parce qu'ils sont fortement dégradés, car laissés à l'abandon, soit encore parce qu'ils sont inaccessibles, notamment au public. Sa seconde mission est, si besoin est, de remettre ces terrains en état. Enfin, il propose des plans de gestion aux partenaires concernés (collectivités locales, syndicats de gestion, régions,...).

Le Conservatoire en bref

En tant qu'Épa, le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres est essentiellement financé par l'État, dont la dotation en 1996 était d'environ 140 MF. Il bénéficie également d'un apport du mécénat, à hauteur de 10 MF environ, et de dons de particuliers (1 MF). Dans le cadre du mécénat d'entreprise, les partenaires sont notamment la société Procter et Gamble France, ainsi que des groupes tels que Gaz de France, EDF, la BNP, etc.

Le patrimoine du Conservatoire a atteint une superficie de 49 579 ha en fin 1996, grâce à l'acquisition de 3 870 ha supplémentaires au cours de l'année. Ces acquisitions 1996 représentent une dépense de 109 MF (dont 51 % pour la seule région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Elles se font soit à l'amiable, soit par expropriation, soit conformément au droit de préemption. Certaines cessions peuvent également être gratuites.

Le Conservatoire s'est doté d'un conseil scientifique. Celui-ci comporte dix membres permanents, tous de disciplines différentes, mais spécialisés dans un domaine ayant trait au littoral. Ce conseil scientifique contribue à conférer à l'Établissement un bon niveau d'expertise. En 1996, il a décidé d'attribuer quatre aides à la recherche pour des thèses de doctorat sur la période 1996-1999.

Un propriétaire foncier de plus en plus gourmand

En 1996, une année record en termes d'acquisition (près de 4 000 ha de terrains), c'est en Corse et dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur que celles-ci ont été les plus importantes : respectivement 34 et 27 % de la totalité des acquisitions de l'année (voir encadré). Les opérations menées sur ces sites, en partenariat avec les responsables locaux, sont d'ailleurs très diverses. Ainsi en Corse, il s'agit aussi bien de réhabilitation (pointe de Varcale), que de fouilles (site de Monte Revincu), ou encore de mise en valeur pastorale (site de Mucchiatana), voire de travaux forestiers. Mais cette diversité se retrouve dans toutes les régions.

Les travaux mis en œuvre vont en effet de la simple réhabilitation, à la réalisation de réserves naturelles, en passant par la restauration de bâtis, l'organisation touristique. Autant d'aménagements, souvent de longue haleine, pour lesquels le Conservatoire propose un cahier des charges. La gestion proprement dite des sites est ensuite de la responsabilité des instances locales. La qualité du dialogue entre les partenaires résulte entre autres de la structure volontairement décentralisée du Conservatoire. Celui-ci a en effet des délégués dans chaque région, qui bénéficient d'une parfaite autonomie.

Une démarche pluridisciplinaire

Cela n'empêche évidemment pas les trente-six salariés de l'établissement de partager une stratégie et une culture communes. Une culture encore renforcée grâce aux ateliers organisés depuis quelques années, et qui se tiennent généralement à l'Institut océanographique de Paris. « Non seulement ces ateliers contribuent à entretenir une culture de fond, souligne Bernard Kalaora, conseiller scientifique auprès du Conservatoire, mais ils apportent aux délégués une plus grande légitimité sur le terrain. » À l'origine de ces ateliers, une idée de François Letourneux, actuellement directeur du Conservatoire. Leur objectif, indique Bernard Kalaora, qui en est le chef d'orchestre, est

Épa : Établissement public à caractère administratif.

UICN : Union international de conservation de la nature.

d'établir un pont entre le travail sur le terrain et une problématique de recherche.

Depuis 1993, quatorze ateliers ont déjà permis de confronter les points de vue d'interlocuteurs les plus divers, sur des thèmes liés à l'environnement littoral. Ces thèmes sont sensés répondre à un problème vécu sur le terrain, tout en ouvrant vers une démarche plus conceptuelle : la biodiversité, l'érosion des dunes, les incendies de forêts, la mémoire des lieux, etc. (voir *encadré*). L'un des buts est en effet de motiver les professionnels, mais aussi de leur permettre de prendre le recul nécessaire par rapport à leur pratique quotidienne.

« Chaque atelier consiste à faire débattre une demi-douzaine de personnes reconnues pour leur compétence dans un domaine spécialisé, tel que la sédimentologie, l'écologie, les paysages, etc., ou bien dans des secteurs tels que l'économie, la sociologie, l'architecture, voire la philosophie », explique Bernard Kalaora. Une grande part d'entre eux sont d'ailleurs des universitaires ou des chercheurs. Ces ateliers donnent ensuite lieu à une publication, et sont éventuellement le point de départ de travaux plus approfondis.

Une expertise reconnue dans et hors nos frontières

Au-delà de ses missions premières, ce type d'activité est donc, pour le Conservatoire, un mode parmi d'autres de participation à la réflexion sur la conservation du patrimoine naturel. Mais son savoir-faire et son expertise en matière de gestion de sites, d'inventaire du patrimoine floristique et faunistique, ou de bilans écologiques, en font un partenaire précieux dans un certain nombre d'instances européennes ou internationales. C'est ainsi qu'en 1996 il a réalisé une mission d'expertise en Albanie, dans le cadre d'un projet européen relatif à la lagune de Karavasta, et une autre en Mauritanie, dans le cadre d'un projet concernant le parc national du Diawling.

Le Conservatoire est également actif au sein de l'UICN. Il est en particulier l'auteur du programme et de la résolution adoptés au Congrès mondial de la conservation, qui s'est tenu à Montréal en octobre 1996. Dans les quatre années à venir, il va en outre assurer la présidence du groupe de travail « Zones côtières » mis en place par l'UICN. Objectif de ce groupe de travail : identifier des indicateurs et définir les instruments réglementaires nécessaires pour harmoniser les politiques nationales et régionales en matière de protection des zones côtières.

Enfin, l'établissement français est fortement impliqué dans le programme « Conservatoires méditerranéens », notamment au travers d'un projet régional relatif à la « conservation des zones humides et des écosystèmes côtiers méditerranéens ». Ce projet concerne l'Albanie, l'Égypte, le Maroc, la Tunisie et l'Autorité palestinienne (bande de Gaza). L'an dernier, l'une des activités du Conservatoire a donc été d'en préparer le dossier, en association avec la fondation Tour du Valat. Il s'agissait, entre autres, d'identifier les sites dont la biodiver-

sité constituait un enjeu écologique majeur, tant au plan régional qu'au plan mondial.

Homme et nature : une nouvelle alliance

Au sein de l'hexagone, la diffusion des idées en matière de protection du littoral se fait également via l'association Rivages de France. Celle-ci réunit les collectivités et les organismes gestionnaires des sites du Conservatoire et constitue donc un interlocuteur privilégié pour ce dernier. C'est ainsi qu'en avril 1996 deux cents représentants de collectivités se rencontrèrent à Cabourg, sur le thème « Environnement, mode d'emploi ». D'autres réunions se sont par ailleurs tenues à l'échelle régionale (avec les représentants de la Bretagne et de la région Pays-de-la-Loire, et avec ceux du Nord-Pas-de-Calais et de la Picardie).

Mais préserver l'environnement n'est évidemment pas synonyme d'éviction de toute activité humaine. D'une part, les bâtiments présents sur les sites du

Les ateliers du Conservatoire

Depuis quatre ans, des ateliers permettent de réunir des praticiens de l'aménagement du territoire et des chercheurs, afin de progresser dans la réflexion sur la protection des espaces côtiers. Les thèmes choisis pour ces ateliers sont éminemment interdisciplinaires. Ils correspondent à des problématiques émergeant sur le terrain, comme celle de l'érosion des dunes, des paysages, de la biodiversité, etc. Leur intitulé est formulé de telle sorte qu'ils puissent à la fois attirer les opérationnels, tout en ouvrant des pistes de réflexion. Quatorze ateliers se sont déjà tenus depuis le lancement de l'idée.

Ils se présentent sous forme de tables rondes, auxquelles six spécialistes de disciplines les plus variées (de l'écologie à la philosophie, en passant par l'architecture) sont invités à débattre. Par exemple, à l'atelier « Forêt méditerranéenne : vivre avec le feu ? », participaient G. Benoit de Coignac (président de l'association Forêt méditerranéenne), D. Alexandrian, M. Barbero, C. Bromberger, L. Traubaud et G. Touzet, tandis que M. Augé et A. Corbin, entre autres, donnaient leur point de vue lors de l'atelier sur le « Désir de rivage ». Des sociologues sont intervenus également, par exemple Henri-Pierre Jeudy, sur le thème « Mémoire, traces et cicatrices : le Conservatoire du littoral et l'esprit des lieux », ou encore Denis Duclos, à propos de « Paysage littoral : développer, révéler, fixer ? ».

Ces débats se déroulent à l'Institut océanographique de Paris, et l'assistance est essentiellement composée de professionnels – des responsables des problèmes d'équipement et d'environnement de l'administration (locale, régionale ou nationale), des paysagistes – mais également de quelques scientifiques et de quelques étudiants.

Conservatoire ont parfois une valeur historique. Il faut alors les restaurer et non pas les détruire. D'autre part, le maintien de certaines activités est au contraire tout à fait souhaitable, à condition de veiller à ce qu'elles respectent l'environnement. Il en va ainsi de la viticulture, de l'exploitation du sel et du bois, de la pisciculture ou du maraîchage. Il faut en revanche encadrer, voire réglementer les activités de chasse et les activités sportives.

Il ne s'agit pas non plus d'interdire la fréquentation de ces sites protégés, bien au contraire. L'objectif est plutôt de parvenir à une certaine harmonie entre l'homme et la nature, et d'éduquer au respect de celle-ci. Le Conservatoire s'efforce donc, au fil des années,

Rapport d'activité 1996 du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Conservatoire de l'espace littoral
et des rivages lacustres
36, quai d'Austerlitz
75013 Paris.

d'aménager la circulation des visiteurs, qu'ils soient à pied, à vélo ou à cheval. Chaque année, ce sont quinze mille visiteurs qui profitent ainsi d'un nouveau mode de rencontre avec la nature. ■

« Séismes et sûreté nucléaire »

Rapport de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire

JACQUES FONTAN

JACQUES FONTAN
Professeur
à l'université Paul-Sabatier
14, av. Édouard-Belin
31400 Toulouse

Ce rapport – une quarantaine de pages avec les figures – est une présentation de la sismicité de la France et des études qui sont menées, en particulier par l'IPSN du CEA, pour mieux la caractériser. Les risques liés aux tremblements de terre font partie en effet des données essentielles des installations nucléaires qui doivent être construites de façon à résister aux mouvements les plus agressifs, qui sont susceptibles de les menacer.

Différentes approches sont utilisées pour identifier les risques sismiques. L'étude historique a permis de recenser 1 000 ans de séismes en France et une évaluation de l'intensité, caractérisée par les effets associés, classés de I à XII suivant l'importance ou la gravité des manifestations. L'intensité, qui est une évaluation qualitative, peut être traduite en magnitude (échelle de Richter), qui est une mesure physique des amplitudes des ondes sismiques.

Les tremblements de terre étant liés au mouvement des plaques solides qui recouvrent le magma, le zonage sismotectonique permet de localiser les grandes zones de déformation, en croisant les données géologiques, géophysiques et sismiques.

CEA : Commissariat à l'énergie atomique.
IPSN : Institut de protection
et de sûreté nucléaire.

Rapport de l'IPSN / CEA – janvier 1997

Mission Communication de l'IPSN / CEA
avenue du G^{ral}-Leclerc
92260 Fontenay-aux-Roses.
Fax : 01 46 54 84 51.

Depuis 1992, l'IPSN développe des techniques – en particulier par télédétection – de localisation des failles, celles-ci laissant des traces dans le paysage. Les mouvements de terrain peuvent être quantifiés.

L'archéosismicité et la paléosismicité permettent d'étendre la période d'observation au-delà de 1 000 ans, période qui n'est pas assez longue pour définir le séisme maximal pouvant se produire et l'intervalle de temps entre les séismes majeurs. L'archéosismicité étudie les traces des séismes dans les constructions datant du moyen âge et dans les vestiges de l'antiquité. La paléosismicité a pour objet de retrouver les traces des forts séismes dans les formations géologiques quaternaires.

Le dossier est très bien illustré. C'est une présentation claire des risques sismiques en France et des méthodes utilisées pour les caractériser. Pour l'obtenir, s'adresser à la mission communication de l'IPSN. ■